

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⵓⵔⵉⵏⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵏ ⵓⵙⵏⵓⵔⵉⵏ ⵏ ⵓⵏⵓⵔⵉⵏ ⵏ ⵓⵏⵓⵔⵉⵏ



المملكة المغربية
وزارة التعليم العالي
والبحث العلمي والابتكار

Royaume du Maroc
Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche Scientifique et de l'Innovation



CONVENTION ENTRE LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION
ET LA COMPAGNIE ROYAL AIR MAROC

OPERATION D'OCTROI DE BILLETS, A TITRE GRACIEUX,
PAR LA ROYAL AIR MAROC
Edition 2022

3^{ème} LISTE DES CANDIDATS SELECTIONNES POUR BENEFICIER
DES BILLETS POUR PASSER LES EPREUVES ORALES DES CONCOURS D'ACCES
AUX GRANDES ECOLES FRANCAISES D'INGENIEURS ET DE COMMERCE

GRANDES ECOLES DE COMMERCE (HEC, ESSEC, ESCP, EMLyon, EDHEC) :

N°	NOM et PRENOM
1.	ABOUAM Fatima-Ezzahraa
2.	ABOUAM Meryeme
3.	ABOUAMAL Zakaria
4.	AZELMAT Anouar
5.	BENJELLOUN WAJDI Ali
6.	BOUNOUADER Ghita
7.	DJIGUE Abbah
8.	EDDAIF Rihab
9.	EL HOUB Mohamed Mokhtar
10.	FIKRI Anass
11.	HAMMOUCH Youssef
12.	KARROUMI Wassim
13.	KPANGNI Kadja
14.	LAHOUIRI Asmaa
15.	LY Oumar
16.	NAJAH Joughayna
17.	NGNINGONE OBAME NKOUNKOU Ruth
18.	SADAK Adam
19.	SORO Sohpegue
20.	TALEB Selma
21.	TROMBATI Mariam

GRANDES ECOLES D'INGENIEURS :

N° (suite de la 2 ^{ème} liste)	NOM et PRENOM
140.	Akdi Oussama
141.	Belahrach Safae
142.	Bengebara Omar
143.	Boutaleb Youssef
144.	Bouyahbar Oussama
145.	Cherkaoui Jaouad Hiba
146.	Dahbi Mohamed Yasser
147.	Damsatra Nizar
148.	El Aissi Mohammed-Amine
149.	El Hail Mohamed Amine
150.	Essaadi Abdellah
151.	Essajai Laila
152.	Et-Tahery Marouane
153.	Obeidi Mouad
154.	Ouali Othmane
155.	Ourkia Abdelhakim
156.	Rouchi Wail
157.	Serrar Marwa
158.	Taha Anas
159.	Zrira Ilyass



IMPORTANT

Il est porté à la connaissance des candidats ayant postulé pour bénéficier des billets octroyés, à titre gracieux, dans le cadre de la Convention signée en 2012 entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres et la Compagnie Nationale Royal Air Maroc (RAM), que la liste publiée, ci-dessus, est une troisième liste qui concerne les candidats aux concours d'accès aux grandes écoles françaises d'ingénieurs et de commerce (partie HEC, ESSEC, ESCP, EMLyon, EDHEC) selon les résultats des épreuves écrites reçues jusqu'au vendredi 17 juin 2022 et les demandes d'octroi de billets reçues.

D'autres listes concernant les concours de commerce seront publiées ultérieurement.

Les élèves retenus doivent confirmer l'acceptation du billet dans un délai de 48 h après la publication de cette liste et proposer leurs dates de départ et de retour, en fonction de leurs dates des oraux, dans le formulaire électronique, réservé à cet effet, sur le portail eCPGE (cpge.ac.ma).

Les billets seront établis sur le parcours "Casablanca – Paris – Casablanca". Néanmoins, le candidat habitant loin de la région de Casablanca pourra solliciter, le cas échéant, le départ d'une autre ville, en fonction des possibilités et des disponibilités des vols directs sur Paris desservis par la RAM.

Les demandes de réservation devront être faites **au moins cinq (5) jours ouvrables** avant la date de départ souhaitée. Elles seront traitées par ordre de réception et en fonction de la disponibilité des places dédiées aux dates demandées à l'opération. Une confirmation des dates retenues sera communiquée par publication sur le formulaire du candidat sur le portail eCPGE quatre (4) jours ouvrables après la demande.

Par ailleurs, le cas des demandes des candidats aux écoles de commerce retenus pour bénéficier du billet d'avion et devant partir en France avant la fin du processus d'établissement dudit billet, eu égard aux dates rapprochées pour le passage de certaines épreuves orales, seront examinées au cas par cas afin de les faire bénéficier, autant que possible, de billets d'avion sur leur parcours de retour.

Enfin, tout élève de la présente liste qui aurait renoncé au passage des épreuves orales en France est prié de signaler son renoncement, au plus tard le vendredi 24 juin 2022, par envoi d'un message électronique à l'adresse cf.cpge@men.gov.ma, afin de permettre à d'autres élèves aussi méritants de pouvoir bénéficier des billets offerts par la RAM, dans le cadre de la convention avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation des Cadres.

